

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

\*\*\*\*\*

Séance du 5 septembre 2022

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	7

Objet de la Délibération :  
**Sécurisation du rocher d'escalade et aménagement de ses abords, demande de subvention FRI**

L'an deux mille vingt deux  
Le lundi 5 septembre

A 18 heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre.

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel – M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - M. PINEDE Jean-Marie

**Absents excusés :** M. BUL Alain - Mme LINTZ Ghislaine - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Secrétaire de séance :** M. PINEDE Jean-Marie

**Date de convocation :** 31/08/2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de sécurisation du rocher d'escalade du Mouli et d'aménagement de ses abords.

Le projet estimé à 96 722.80 € HT se divise comme suit :

- RTM maîtrise d'œuvre : 4 122 € HT
- Travaux sécurisation rocher d'escalade : 27 190 € HT
- Aménagement parking : 16 820,80 € HT
- ONF : 980 € HT
- Aménagement abords : 9 600€ HT
- Sanitaires automatiques : 29 930 € HT
- Travaux eau pour sanitaires : 8 080 € HT

Il propose de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région, au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI).

**Extrait du registre**

**OUI** l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APROUVE** le projet tel que présenté ci-dessus,

... **SOLLICITE** de la part de la Région une aide aussi élevée que possible auprès de la Région, au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI), afin de parfaire le financement du projet décrit ci-dessus,

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'avancée de ce projet,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE

Par délégation  
La 1<sup>ère</sup> adjointe

Accusé de réception en préfecture  
066216601680-20220904-2022-02945E  
Date de réception préfecture : 16/09/2022



2022/029